

EVOLUTIONS PAIE POUR JANVIER 2019

(Programme évolutif en fonction des actualités à venir)

PROGRAMME	OBJECTIFS
<p>Paramétrages paie dès janvier 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi de finance pour 2019 <ul style="list-style-type: none"> – Paramétrage de la réduction générale de cotisations patronales – nouvelles précisions – Cotisation patronale maladie et CTP – Réduction des cotisations salariales et Heures supplémentaires / Complémentaires en détail – Fin des exonérations (diverses) • Autres mises à jour <ul style="list-style-type: none"> – Plafond SS pour 2019 – Nouveau barème des quotités saisissables – Taux de versement transport au 1er janvier 2019 – SMIC et Minimum garanti au 1er janvier 2019 – Titres-restaurant pour 2019 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue complète des nouvelles réformes sociales ayant des impacts immédiats en paie ; • Evaluer les incidences de ces mises à jour sur les processus de paie et les paramétrages des logiciels de paie.
<p>Le Contrat d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> – Contrat d'apprentissage – Nouveau barème – Contrat d'apprentissage – Révision des exonérations – Aide financière à l'embauche d'apprentis – Rupture d'un contrat d'apprentissage à l'initiative de l'apprenti 	<p>PUBLIC</p> <p>Responsables ou gestionnaires de paie / comptabilité expérimentés.</p>
<p>DSN</p> <ul style="list-style-type: none"> – Heures supplémentaires ou complémentaires exonérées – Nouveaux CTP à utiliser dans la DSN pour l'URSSAF – DSN et correction d'une erreur de salaire – Rappel – AGIRC-ARRCO et déclaration en DSN du statut catégoriel – DSN et Réduction générale de cotisations patronale – DSN et exonérations liées aux contributions AGIRC-ARRCO 	<p>PREREQUIS</p> <p>Avoir suivi "Méthode et maîtrise de la paie - Niveau 2" ou avoir une bonne pratique de la paie ou avoir une expérience minimale en paie d'un an.</p>
<p>Décompte des effectifs - Projet de loi PACTE</p>	<p>LES AVANTAGES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des cas pratiques et des exercices ; • Si des questions subsistent sur les thèmes évoqués pendant la formation, le consultant ayant dispensé la formation se tiendra à la disposition du stagiaire pour y répondre au plus vite.
<p>Epargne salariale</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nouvelles précisions concernant le Forfait Social – Modèle d'accord 	<p>METHODES PEDAGOGIQUE</p> <p>Phase 1- Appréhension théorique mise à jour des connaissances Phase 2 – Echanges, Illustration via Exemples Phase 3 – Mise en application</p>
<p>Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat</p> <ul style="list-style-type: none"> – Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat en DSN – Attribution de la prime pouvoir d'achat sans accord avec les DS 	<p>DUREE - PRIX</p> <p>Durée : 1 jour Tarif : 620€ HT hors forfait – Forfait de 4 jours à 2080€ HT *Prix Inter-Entreprises – Forfait repas inclus Cette formation est également disponible en Intra-Entreprise</p>
<p>Le calcul de l'effectif « stagiaires »</p>	<p>SESSIONS INTER</p> <p>12 mars 2019 à Salon de Provence 14 mars 2019 à Aix en Provence 17 juin 2019 à Salon de Provence 18 juin 2019 à Aix en Provence 7 octobre 2019 à Salon de Provence 10 octobre 2019 à Aix en Provence 18 décembre 2019 à Salon de Provence 19 décembre 2019 à Aix en Provence</p>
<p>Actualités sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> – Un contrat de professionnalisation expérimental – Echancier de la taxe d'apprentissage – Prévoyance : disparition des anciens accords AGIRC-ARRCO – Abondements au CPF des titulaires d'un compte pénibilité et des victimes d'AT-MP – Versement de la contribution 1 % CPF-CDD 	<p>CONTACT</p>
<p>Actualités jurisprudentielles</p>	<p>FORMATIONS PAIE 7, montée des Emeries 13580 La Fare les Oliviers Tel : 09 50 78 95 09 - Fax : 09 55 78 95 09 E-mail : contact@formations-paie.fr URL: http://formations-paie.fr/</p>
<p>Atelier pratique</p>	
<p>* Formations Paie s'octroie le droit de modifier ce programme en fonction des évolutions légales à venir</p>	